

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2026

Présents (12) : PANNEQUIN Bernard, GUILLOT Jean-Michel, KOPP Odile, RANVAL Lionel, CALCIAT Amélie, CAVAREC Auphémie, GAUTHIER Thierry, GIRARD Caroline, OUDIN Christel, PETIT Frédéric, RANDUINEAU Guillaume, THEVENOT Didier.

Absente excusée (1) : PASQUIER Françoise a donné pouvoir à GUILLOT Jean-Michel.

Secrétaire : GAUTHIER Thierry

1/ Approbation du PV de la réunion du 21 juillet 2026

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2/ Point travaux

● **Atelier municipal** : Trois réunions de chantier ont eu lieu. Les travaux de mise en service de l'eau potable et de l'assainissement ont été réalisés. Les travaux d'installation du coffret électrique vont démarrer cette semaine. Le chantier pourra ensuite commencer.

● **Allée qui mène au cimetière** : L'allée qui monte au cimetière nécessite une réfection en béton désactivé et l'installation d'une rampe d'accès.

Le conseil municipal (sauf M. Pannequin qui s'est déporté et n'a pris part ni au débat ni au vote) étudie les devis présentés par Mme Kopp, et valide le devis de :

- l'entreprise Pannequin Paysages : 6 720,00€ TTC,
- Claude Carré pour la rampe d'accès : 1820,40€ TTC et
- Badeco Atelier : 198€ TTC pour le thermolaquage de la rampe.

● **Voirie** : Après son élargissement, la voie communale n°4 (entre Russy et le bourg) doit être gravillonnée. Le conseil municipal étudie les devis présentés et choisit le devis de l'entreprise BSTP pour un montant de 37 872,00€ TTC.

● M. le Maire présente le **dispositif « Je passe à l'électrique »**, annoncé par EDF qui prévoit l'attribution de subventions pour l'acquisition de ventilateurs, brumisateurs électriques ou systèmes de climatisation fixes et mobiles.

M. le Maire, présente les devis reçus et le conseil municipal approuve le devis de l'entreprise AEB pour l'achat de 10 climatiseurs mobiles, pour un montant de 3 900,00€ TTC.

3/ Achat de la parcelle ZO 181

Le conseil municipal a donné son accord en date du 16 juin (délibération 2026_47) pour l'achat d'une partie de la parcelle ZO 142 sise à Grivelle, qui jouxte l'arrêt de bus, et qui est en emplacement réservé au PLUiHD. La parcelle a été bornée par un géomètre et est désormais cadastrée ZO 181. Il convient de reprendre une délibération puisque le bornage réalisé prévoit non pas 72 mais 77 m². Le montant d'achat passe donc de 180 à 193€. Vote : à l'unanimité.

4/Modification des statuts du SICOM 41

Le SICOM 41 (syndicat intercommunal de vidéoprotection) s'est réuni le 8 juillet dernier.

- Le conseil municipal approuve l'extension du périmètre aux communes de Saint-Romain-sur-Cher, Candé-sur-Beuvron, Gy-en-Sologne, Neung-sur-Beuvron, et la Communauté de Communes du Perche et du Haut-Vendômois, puis le retrait du périmètre la commune de Mur-de-Sologne.
- Le conseil municipal approuve la modification de l'article 5.1 et de l'article 6 des statuts.

Modification de l'article 5.1 : « chaque commune est représentée au sein du Comité Syndical par un délégué titulaire et un délégué suppléant ».

Modification de l'article 6 : la contribution annuelle s'établit de la façon suivante : part fixe de 350€ (50% des contributions totales), part selon le nombre d'habitants (25% des contributions totales), part selon le nombre de caméras transférées au CORG (25% des contributions totales).

5/ Taxe sur la vacance des locaux d'habitation

La loi de finances 2026 (article 108 de la loi n°2026-103 du 19 février 2026 de finances pour 2026) a modifié le régime de la taxation de la vacance des locaux d'habitation. À ce jour, 2 taxes de vacances coexistent :

- La taxe sur les logements vacants (TLV) appliquée en zone tendue, selon un taux national, est perçue par l'État après un an de vacance.

- La taxe d'habitation sur les logements vacants (TVLH) appliquée en zone non tendue, selon le taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS), voté par la collectivité, est perçue par les communes après 2 ans de vacance.

Ces 2 taxes seront fusionnées en une seule imposition affectée au bloc communal, dénommée taxe sur la vacance des locaux d'habitation (TVLH) pour une entrée en vigueur au 1er janvier 2027.

Cette taxe est due pour les logements, c'est à dire les locaux à usage d'habitation. Un logement vacant est un logement non meublé et par conséquent non assujéti à la taxe d'habitation, libre de toute occupation pendant au moins 2 années consécutives (en zone non tendue). Les communes peuvent librement instituer l'impôt et en déterminer le taux dans le respect du plafond fixé à 50%. En zone non tendue la TLVH est applicable lorsque le conseil municipal de la commune a valablement délibéré en ce sens.

Le conseil municipal décide d'instituer la TVLH et prendra une seconde délibération avant le 15 avril 2027 pour en fixer le taux.

6/ Questions diverses

- Préparation du repas du 11 novembre. Des devis vont être demandés à plusieurs traiteurs.
- L'entretien des bermes et des rives de bois sera réalisé au mois d'octobre.
- Le nettoyage de l'accès à la source du Ruisseau de la Fontaine sera fait en octobre
- Le conseil municipal va étudier la possibilité de faire passer certaines rues à 30 km/h.

7/ Comptes-rendus de réunions et commissions

- 30/07, 04/09 et 18/09 : réunions de chantier atelier municipal (O. Kopp, B. Pannequin, J-M Guillot)
- 08/09 : séminaire SIAB (L. Ranval)
- 08/09 : commission aménagement, habitat, environnement (L. Ranval et A. Calciat)
- 15/09 : commission solidarité et innovation sociale (D. Thevenot et A. Cavarec)
- Pays des Châteaux (L. Ranval)
- SMB Cisse (D. Thevenot)
- 24/09 : atelier nature et biodiversité (O. Kopp et J-M Guillot)
- 24/09 : conseil communautaire (B. Pannequin)
- 28/09 : rdv en mairie pour le dispositif « Parcours en Blaisois ». Une réunion publique de présentation aura lieu le 22 octobre à 15h00 dans la salle des fêtes (B. Pannequin)
- 29/09 : réunion avec le service Droit des Sols (B. Pannequin)

La séance est levée à 21h15

Prochaine réunion : 03/11/2026